

Séance du mardi 22 mars 2018

Le vingt-deux mars deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe DANNÉ.

Présents :

Mrs DANNÉ Philippe, FERNANDEZ Francis, JOSEPH Eric, CORNET Bruno.
Mmes TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, ROBIN Danielle, BERNARDES RAMOS Olinda, FABRIKEZIS Fabienne, DUCOS Martine, QUELLIEN Bérengère.

Absents :

Mr LACAMPAGNE Didier donne procuration à Philippe DANNE.
Mr ROUBY Didier donne procuration à Martine TALABOT.
Mr CAZEAUX Christian

Secrétaire de séance :

Mme TALABOT Martine.

Ordre du jour :

1. *Approbation et signature du compte rendu de la séance du 27 février 2018.*
 2. *Approbation du compte administratif 2017.*
 3. *Approbation du compte de gestion 2017.*
 4. *Affectation des résultats.*
 5. *Vote des subventions aux CCAS et à la Caisse des Ecoles.*
 6. *Vote des subventions aux associations.*
 7. *Modification du tableau des effectifs.*
 8. *Questions diverses.*
-

A 20h30, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

I. Approbation et signature du compte rendu de la séance du 27 février 2018.

Le compte rendu de la séance du 27 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.

II. Approbation du compte administratif 2017.

En vertu de l'article L2121-14 du CGCT, Fabienne FABRIKEZIS est élue pour présider la séance durant la présentation et le vote du compte administratif. Monsieur le Maire quitte la séance.

Après avoir présenté le compte administratif 2017 laissant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 200 576.49€.
- Un excédent d'investissement de 186 515.76€ ramené à 38 549.82 € si on applique le déficit excédentaire 2016 sans tenir compte des restes à réaliser.

Mme FABRIKEZIS soumet au vote le compte administratif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte le compte administratif 2017.

III. Approbation du compte de gestion 2016.

Mr le Maire présente le compte de gestion 2017, conforme au compte administratif 2017.

Après délibération, le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

IV. Affectation des résultats.

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 138 033.93 € au compte 002, l'excédent d'investissement de 38 549.82€ au compte R001 et 62 542.56 € au compte 1068 en recettes d'investissement, en dotations complémentaires en réserves. L'affectation des résultats proposée est approuvée à l'unanimité.

VII. Vote de la subvention au CCAS et à la Caisse des écoles.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2017, la subvention destinée au CCAS et à la Caisse des Ecoles s'élevait à 112 965 € :

- 15 000€ pour le CCAS.
- 97 965€ pour la Caisse des Ecoles.

En 2018, il propose aux membres du Conseil municipal une subvention de 102 965€ répartie comme suit :

- 10 000 € pour le CCAS.
- 92 965€ pour la Caisse des Ecoles.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter une subvention d'un montant de :

- 102 965 € attribuée au CCAS et à la Caisse des Ecoles au titre de l'année 2018, soit une subvention d'un montant de 92 965 € pour la Caisse des Ecoles et 10 000 € pour le CCAS

VII. Attribution des subventions aux associations.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions qui ont été adressées par les associations communales. Il précise que chacun des dossiers a été examiné en commission des finances et propose de voter l'enveloppe financière destinée aux subventions qui seront allouées aux associations et de définir la répartition.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, fixe à 9000 € l'enveloppe pour les subventions 2018 et répartit cette somme comme suit :

- ACPG-CATM : 650 € à l'unanimité
- ACCA : 750€ à l'unanimité
- AGEA : 700 € à l'unanimité
- APEEAM : 300€ à l'unanimité
- ASTA : 1200 € à l'unanimité
- Badminton : 200 € à l'unanimité
- Pétanque : 450 € à l'unanimité
- Hip hop : 750 € à l'unanimité
- Club du 3ème Printemps : 800 € à l'unanimité

- Vélo Club Ayguemortais : 550 € à l'unanimité

- Non affecté : 2650 €.

III. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de pérenniser l'emploi aidé d'agent d'accueil. A ce titre, il convient :

- De créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide à compter du 1^{er} avril 2018 de modifier le tableau des effectifs comme suit :
 - ✓ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet,
 - ✓ Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2018

IV. Questions diverses.

Accès au groupe scolaire : la procédure d'expropriation devrait se terminer fin avril. Le jugement d'expropriation fixant le montant de l'indemnité de transfert a été signifié à l'ensemble des ayants droits. L'avocat de la municipalité demandera dans les 15 prochains jours le certificat de non appel qui permettra à la commune de prendre possession des lieux dès que l'indemnité aura été versée aux parties. Les parents d'élèves seront consultés dans le cadre d'une réunion formelle à l'occasion de laquelle le projet de création d'un nouvel accès leur sera présenté.

Le bureau d'étude G2C a travaillé sur une première proposition de règlement pour la zone des Grands Pins. M. le Maire invite la commission urbanisme à le retravailler en réunion.

Actuellement et après étude, il apparait que la mise en œuvre d'un contrôle d'accès au groupe scolaire s'avère particulièrement complexe et coûteuse considérant qu'il est particulièrement difficile d'équiper le portail existant d'un groom. Dès lors, la mise en place d'un contrôle d'accès vidéo ne se fera pas avant la création du nouvel accès au groupe scolaire. Dans cette attente, les parents d'élèves devront sonner au portail qui restera fermé à clé en attendant qu'un agent vienne leur ouvrir.

Des engins de chantier ont été aperçus sur les terrains de la Gravette afin d'y aménager une piste de motocross. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est intervenu en présence de la gendarmerie. Le propriétaire a été alerté et s'engage à déposer plainte en cas de récidive. Il est signalé qu'un nouvel arrêté plus précis a été pris pour interdire le motocross sur l'ensemble du site de la Gravette.

Structure de jeux pour la maternelle : le choix a été réalisé en concertation avec les enseignants- Coût : 15 000 €. Une demande de subvention sera adressée à la CAF de la Gironde.

Compteur LINKY : quelques interrogations sont parvenues en mairie concernant le projet d'installation de ce type de compteur. M. le Maire charge Francis Fernandez de se renseigner précisément sur ce projet et indique qu'il va prochainement rencontrer le correspondant d'ENEDIS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.